



DEPARTEMENT
D'ILLE-
ET-VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARAUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213500655-20240703-49_2024-DE

SEANCE DU 3 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Par suite d'une convocation en date du 28 juin 2024 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 3 juillet 2024 à 19h sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.

Etaient présents : ARMAND Régine, BESSON Etienne, BOUQUET Christiane, CILLARD Nathalie, GARIN Julien, GUILLEMOIS Alain, LEBOIS Daniel (pouvoir de Mme Anger), MORRE Patrick (pouvoir de M. Detoc), RAVEL Jean-Jacques, TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.

Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : ANGER Mélanie (pouvoir à M. Lebois), DETOC Erwan (pouvoir à M. Morre), DOMECH Lucie, DUMORTIER Jean, LARGOUËT Mathilde, MAGAND Jean

Secrétaire : Myriem TREHIN

N°49/ 2024

Reprise en régie directe A.L.S.H.-Espace Jeunes -1^{er} septembre 2024 : Tarifs de l'A.L.S.H. et de l'Espace Jeunes

La Commune de La Chapelle Thouarault est organisatrice à partir du 1^{er} septembre 2024 de l'accueil de loisirs, de l'Espace jeunes et de la Passerelle.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

TARIFS DE L'A.L.S.H. (3-11 ans)

Les enfants peuvent être accueillis les mercredis et les vacances scolaires en journée ou en ½ journée avec ou sans repas (la consommation du repas uniquement n'est pas possible)

Les tarifs sont dégressifs sur la base des tranches de quotients familiaux appliqués pour la tarification restauration.

Tranche de Quotient Familial	Pour un enfant habitant La Chapelle Thouarault			Pour un enfant Hors Commune		
	Journée	1/2 Journée	Repas Cantine	Journée	1/2 Journée	Repas Cantine
0€ - 695€	5.20€	3.90€	1€	9.20€	8.28€	3.25€
696€ - 915€	7.10€	5.33€	3.25€	11.60€	10.44€	3.25€
916€ - 1130€	9.40€	7.05€	3.75€	13.80€	12.42€	3.75€
1131€ - 1345€	10.70€	9.03€	4.25€	14.70€	13.23€	4.25€
1346€ et +	11.80€	9.85€	4.50€	15.80€	14.22€	4.50€

TARIFS DE L'ESPACE JEUNES

Passerelle (9-12 ans) :

2.00€ par présence l'après-midi

Espace-Jeunes (13-17 ans) :

- ✓ Inscription forfaitaire annuelle : 10 euros par an
- ✓ Tarifs à la sortie : à voir ultérieurement

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (1 abstention),

- Approuve les tarifs exposés ci-dessus, en vigueur au 1^{er} septembre 2024

La Secrétaire de séance
Myriem TREHIN



La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault